Rapport annuel de suivi de la mise en œuvre du PGMR 2022-2029

MRC Avignon et MRC de Bonaventure

Cathy Cauvier | 29 juin 2026

RGMRAB | 222 5e Rang Est, Saint-Alphonse, Québec, G0C 2V0

Mise en contexte

Le présent Rapport de suivi porte sur la seconde année de mise en œuvre de la planification du Plan de Gestion des Matières Résiduelles 2022-2029 de la MRC Avignon et de la MRC de Bonaventure. Jugée conforme par RECYC-Québec, la planification intégrée au PGMR en est à sa cinquième année de mise en œuvre. Cette planification a également ceci de particulier qu'elle s'élabore dans un contexte de réorganisation profonde de la gestion des matières résiduelles au niveau territorial à la suite de la création de la régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles Avignon-Bonaventure (RGMRAB) le 22 avril 2021. Par l'acquisition de la seule infrastructure d'enfouissement des matières résiduelles de la Baie-des-Chaleurs, soit le LET de Saint-Alphonse, les municipalités membres de la RGMRAB sont en processus de consolidation d'une structure organisationnelle et humaine permettant la gestion et la planification des différentes filières de matières générées sur leur territoire, dont celle des matières organiques. Ce présent rapport de suivi voit apparaître pour la première fois la mise en place de la troisième voie de collecte sur le territoire d'application.

La réalisation de ce rapport vient mettre en lumière l'importance d'assurer la traçabilité des flux de matières sur le territoire ainsi que la création d'une banque de données centralisée permettant de mesurer les objectifs atteints et l'impact des mesures proposées dans le Plan de Gestion des matières résiduelles Avignon-Bonaventure 2022-2029. La RGMRAB aura à se pencher sur ces éléments dans un avenir rapproché.

Tableau 1. Orientations et objectifs du PGMR 2022-2029 des MRC Avignon et de Bonaventure

Orientations	Objectifs	Échéance	2022
Détourner des matières de l'élimination	Promouvoir la gestion des matières résiduelles selon le principe des 3RV-E auprès des générateurs afin qu'ils adoptent de meilleures pratiques.	2022-2029	Détails des mesures au tableau 2
	Réduire de 19.4 kg/an la quantité de matières éliminées par habitant pour atteindre 312 kg/hab. pour la MRC Avignon et 430 kg/hab. pour la MRC de Bonaventure.	2029	La MRC Avignon enfouit 496 kg/hab. (tableau 3). La MRC de Bonaventure enfouit 614 kg/hab. (tableau 4).
Améliorer la gestion des matières résiduelles dans les différents secteurs (résidentiel, ICI et CRD)	Améliorer le tri réalisé et la qualité des matières résiduelles collectées par les citoyens et les ICI en fonction des services offerts sur le territoire.	2022-2029	Détails des mesures au tableau 2
	Augmenter de 5% le taux de recyclage du papier, carton, plastique, du verre et du métal pour atteindre 56% dans la MRC Avignon et 57% dans la MRC de Bonaventure[1];	2029	La MRC Avignon valorise 55% du PCPVM. La MRC de Bonaventure valorise 54% du PCPVM.
	Mettre en place la valorisation des matières organiques, incluant les boues municipales et les boues de fosses septiques, pour tous les générateurs du territoire.	2025	Détails des mesures au tableau 2
	Recycler ou valoriser 60% des matières organiques[1,2].	2029	La MRC Avignon valorise 1.7% des MO (tableau 3). La MRC de Bonaventure valorise 0.7% des MO (tableau 4).
	Favoriser l'acheminement des CRD vers les centres de tri.	2024	Détails des mesures au tableau 2
	Augmenter de 5% la réutilisation, la valorisation et le recyclage des résidus de construction, de rénovation et de démolition (CRD) pour atteindre 83% pour les MRC Avignon et de Bonaventure[1].	2029	La MRC Avignon valorise 29% des CRD (tableau 3). La MRC de Bonaventure valorise 29% des CRD (tableau 4).
Rendre compte des résultats et suivre l'évolution de la gestion des matières résiduelles sur le territoire	Suivre l'évolution de la gestion des matières résiduelles sur le territoire et diffuser les résultats auprès de la population.	2022-2029	Détails des mesures au tableau 2
	Faire part aux instances provinciales des défis et des enjeux régionaux et locaux relatifs à la gestion des matières résiduelles.	2022-2029	Détails des mesures au tableau 2

[1] Taux estimé à l'aide de l'outil d'inventaire PGMR 2022 de RECYC-Québec.

[2] Incluant les boues municipales et les boues des fosses septiques pour tous les générateurs.

Tableau 2. Suivi de la mise en œuvre des mesures prévues au PGMR 2022-2029 de la MRC Avignon et de la MRC de Bonaventure

Nº	Mesure	Description	Responsable	Échéancier	Avancement	Commentaire
1.1	Mettre en place un service de collecte et de traitement des matières organiques pour tous les générateurs	Étudier et comparer divers scénarios afin de mettre en place la troisième voie de collecte et de traitement des matières putrescibles sur le territoire pour tous les générateurs.	RGMRAB	2023-2027	Débutée	Une étude de préfaisabilité examinant différents scénarios de compostage a été déposée en janvier 2026. Le scénario de compostage avec andains sous abri avec un minimum d'eau a été sélectionné. La Régie étudie actuellement la capacité de traitement résiduelle de sons système de traitement du lixiviat et réalisera durant l'été 2026, une étude biologique des sites de compostages visés. À l'automne 2026 seront réalisés les P&D et la demande de CA au MELCCFP. La date de début de la troisième voie de collecte est prévue à l'automne 2027.
1.2	Encourager la valorisation de la matière organique par les citoyens par la pratique de l'herbicyclage, du feuillicyclage et du compostage domestique	Cette mesure vise à responsabiliser les générateurs en les encourageant à user d'abord de moyens simples et peu coûteux pour détourner le maximum de matières putrescibles de l'enfouissement. Pour ce faire, diffuser toute l'information relative à la GMR dans le plus de médias possibles constitue une stratégie gagnante afin d'améliorer la gestion des matières résiduelles par tous les générateurs dans toutes les municipalités du territoire.	MRC (période intérimaire) et RGMRAB	2022-2027	En continu	Des activités ISÉ auront lieu en automne 2026 avec l'entrée en fonction de l'agent de communications et de sensibilisation.
1.3	Promouvoir la Campagne « La vie en brun » de RECYC-Québec	Campagne d'information visant à faciliter l'implantation de la collecte des matières organiques grâce à des outils de communication et d'information s'adressant aux citoyens et aux ICI.	RGMRAB	2022-2026	Non débuté. Préalable à la mise en place de la mesure 1.1	Des activités ISÉ auront lieu en automne 2026 avec l'entrée en fonction de l'agent de communications et de sensibilisation.
2.1	Assurer l'utilisation du compost produit lors de la mise en place de la collecte des matières organiques	Selon la qualité et la quantité du compost produit par les infrastructures de compostage : • Établir un plan de mise en marché du compost (coût d'achat, volume, points de vente, etc.) • Prévoir d'autres utilisations (ex : jardins communautaires, plate-bande, utilisations municipales, etc.) si la production de compost excède la demande citoyenne.	MRC (période intérimaire) et RGMRAB	Après la mesure 1.1 avec emphase en 2027-2028	Non débuté	
3.1	Réduire le gaspillage alimentaire en promouvant la Campagne « J'aime manger, pas gaspiller »	Campagne d'information visant à réduire le gaspillage alimentaire grâce à des outils de communication et d'information s'adressant aux citoyens.	MRC (période intérimaire) et RGMRAB	2022-2026	Prévu à l'automne-hiver 2026-2027	Des activités ISÉ auront lieu en automne 2026 avec l'entrée en fonction de l'agent de communications et de sensibilisation.

4.1	Publiciser l'utilisation de l'application « Ça va où? » de RECYC-Québec	Publiciser, via divers moyens de communication (sites internet, journaux municipaux, etc.), l'application en ligne de RECYC-Québec conçue pour aider les citoyens dans le tri de leurs matières résiduelles. « Ça va où? » permet de localiser les points de dépôts de plus de plus de 800 produits de consommation courante.	MRC (période intérimaire) et RGMRAB	2022-2026	Prévu à l'automne-hiver 2025-2026	Des activités ISÉ auront lieu en automne 2026 avec l'entrée en fonction de l'agent de communications et de sensibilisation.
4.2	Sensibiliser, soutenir et encadrer les ICI, CRD et grands générateurs dans leurs efforts de valorisation des matières résiduelles produites	Les CRD, ICI et grands générateurs présents sur le territoire produisent des volumes importants de matières résiduelles. Des efforts supplémentaires de conscientisation, d'analyse, de recommandation et d'accompagnement doivent leur être consacrés.	MRC (période intérimaire) et RGMRAB	2022-2026	Non débuté	Sera mise en place après la mesure 11.1.
5.1	Produire des documents de références en gestion des matières résiduelles sur le territoire	Publiciser les points de dépôts des RDD et des produits sous REP dans les municipalités. Les bonnes pratiques du recyclage ainsi que la charte de RECYC-Québec sont les premières étapes à accomplir afin de s'assurer de la qualité et de la quantité des matières collectées.	MRC (période intérimaire) et RGMRAB	2023-2024; 2027-2028	Prévu à l'automne 2026 (site internet)	La RGMRAB est en processus de création de son site internet ainsi que d'une application mobile qui regroupera les informations relatives à la GMR. Des activités ISÉ auront lieu en automne 2026 avec l'entrée en fonction de l'agent de communications et de sensibilisation.
5.2	Documenter les gisements orphelins de matières résiduelles et explorer des scénarios de collecte et de traitement	Désignés en 2015 dans la liste des produits prioritaires à placer sous la REP par le MELCC, les textiles (entre autres) n'en font toujours pas partie. Afin de pallier ces lacunes, des alternatives de traitement de ces matières ont été mises en place au Québec. Cette mesure vise à documenter ces gisements de matières et à explorer des scénarios de collecte et de traitement.	MRC (période intérimaire) et RGMRAB	2022-2023	Prévu à l'automne-hiver 2026-2027	Sera revu selon les priorités de la direction de la RGMRAB
6.1	Documenter les initiatives de tarification incitative au Québec	La présente mesure vise à documenter les initiatives de tarification incitative au Québec afin d'être en mesure de l'appliquer au moment jugé opportun.	MRC (période intérimaire) et RGMRAB	2022-2029 (au besoin et selon des étapes de GMR préalablement fixées et complétées	Non débuté	
6.2	Adopter une réglementation municipale obligeant le tri à la source par les générateurs	Plusieurs municipalités au Québec ont adopté un règlement obligeant le tri à la source des matières organiques et des CRD par les citoyens et les ICI afin d'augmenter l'efficacité des collectes dédiées et de réduire la quantité de matières enfouies.	MRC et municipalités	Après les mesures 1.2; 1.3; 4.2; 6.3; 10.1; 10.2 avec emphase en 2028-2029	Non débuté	
6.3	Accroître la récupération des RDD et produits sous REP sur le territoire	Accroître la quantité de RDD et de produits sous REP récupérés dans les municipalités en multipliant les points de dépôts de ces matières sur le territoire, le nombre de collectes réalisées et l'accessibilité (heures d'ouverture et jour) aux écocentres mobiles municipaux.	MRC (période intérimaire) et RGMRAB	2022-2029	Non débuté	Sera réalisé en parallèle avec la mesure 10.1.

6.4	Inspirer l'adoption de gestes concrets au sein de la population afin de détourner le maximum de matières de l'élimination	Mettre en place une démarche stimulante et invitant à la participation des citoyens et des entreprises. Publiciser les campagnes ISÉ portant sur le détournement des matières de l'élimination, telles que la Semaine québécoise de réduction des déchets et la démarche zéro déchet.	MRC (période intérimaire) et RGMRAB	2022-2029	Prévu à l'automne-hiver 2026-2027	De concert avec la mise en place du site internet de la RGMRAB. Des activités ISÉ auront lieu en automne 2026 avec l'entrée en fonction de l'agent de communications et de sensibilisation.
7.1	Mettre en place et soutenir le Programme de soutien financier pour l'achat de produits d'hygiène réutilisables	Soutien financier permettant aux femmes et aux familles qui le souhaitent de se procurer des produits comme des coupes menstruelles, des serviettes hygiéniques lavables, des culottes de menstruations ainsi que des couches lavables pour bébés.	MRC (période intérimaire) et municipalités	2022-2029	En cours dans la MRC Avignon. À implanter dans la MRC de Bonaventure.	À la suite d'une consultation publique, la gamme des produits offerts a été élargie à l'été 2024.
7.2	Documenter les initiatives de bannissement des sacs de plastique et des produits à usage unique et étudier la faisabilité de l'implanter sur le territoire	Plusieurs municipalités québécoises ont pris l'initiative de bannir sur leur territoire les sacs de plastique et produits à usage unique. Cette mesure vise à documenter ces initiatives et étudier la faisabilité de l'implanter sur le territoire d'application du PGMR.	MRC (période intérimaire) et RGMRAB	2022-2025	Non débuté	Un projet de recherche en deux volets portant 1) sur un circuit fermé de contenants consignés avec les centres d'action bénévole et 2) la mise en place d'un réseau de contenants réutilisables avec les commençants, incluant le développement d'une application web et d'une identité visuelle a été réalisé en 2024-2025 à la MRC Avignon et a été l'objet d'un lancement.
7.3	Conscientiser la population à la pollution marine en organisant des corvées de nettoyage de plages publiques et en implantant un réseau de Bac à Marée	Afin de réduire la pollution engendrée par les plastiques à usage unique sur le territoire, la présente mesure agit sur trois axes : • L'organisation de corvée annuelle de nettoyage des plages avec campagne de sensibilisation à l'appui; • La mise en place de Bacs à Marée dans les lieux publics à proximité de cours d'eau (rivière, plage publique, lacs, etc.) accompagnés d'affiches de sensibilisation à la pollution et au principe des 3RV-E; • L'appui de projets de recherche en pollution marine (ex : projet de récupération des engins de pêche perdus en mer de Mérinov, récupération des engins de pêche en fin de vie de l'UQAR, etc.).	MRC (période intérimaire) et RGMRAB	2022-2029	Non débuté	Depuis l'hiver 2025, la RGMRAB s'est dotée d'une équipe de direction qui permettra de mettre en action cette mesure dans un horizon rapproché. Des activités ISÉ auront lieu en automne 2026 avec l'entrée en fonction de l'agent de communications et de sensibilisation.
8.1	Promouvoir et soutenir les démarches d'économie circulaire sur le territoire	La participation des MRC Avignon et Bonaventure au projet Synergie Gaspésie piloté par la CRÉGÎM permettra d'assurer le suivi du dossier sur le territoire de planification.	MRC (période intérimaire) et RGMRAB	2022-2029	En continu	Sera revu selon les priorités de la direction de la RGMRAB
9.1	Assurer la valorisation des biosolides municipaux (boues de fosses septiques et municipales)	Actuellement, il est impossible de retracer la provenance et la destination des boues vidangées de même que leur volume et leur méthode de valorisation. Cette mesure vise à mettre en place un outil de gestion permettant d'établir le portrait de la gestion de ces boues	MRC (période intérimaire) et RGMRAB	2024-2027	Non débuté	Sera revu selon les priorités de la direction de la RGMRAB

		sur le territoire et de s'assurer de leur valorisation lorsqu'elles répondent aux normes en vigueur.				
10.1	Implanter des points de dépôts pour les CRD dans les écocentres municipaux et au LET de Saint-Alphonse	Améliorer l'accessibilité aux écocentres mobiles et la desserte sur le territoire pour offrir un service de proximité complet. Disposer dans les écocentres des infrastructures permettant un tri à la source efficace, réduisant la contamination des conteneurs qui ne trouvent plus preneur chez les recycleurs et qui se finissent à l'élimination.	MRC (période intérimaire) et RGMRAB	2022-2027	Non débuté	Durant l'automne 2026 et l'hiver 2027, un plan d'optimisation de l'écocentre du LET de Saint-Alphonse sera élaboré (phase 1). La phase 2 viendra bonifier le réseau d'écocentres mobiles dans les municipalités des MRC Avignon et Bonaventure.
10.2	Sensibiliser les citoyens et les entrepreneurs des CRD	Élaborer un outil de sensibilisation à la déconstruction et la saine gestion des résidus CRD à remettre lors de l'émission d'un permis de construction/rénovation. Évaluer la possibilité d'acheminer l'outil de sensibilisation aux principaux entrepreneurs œuvrant sur le territoire. Maintenir à jour l'outil de sensibilisation en fonction de travaux pour augmenter les possibilités de valorisation.	MRC (période intérimaire), municipalités et RGMRAB	2022-2027	Non débuté	Sera revu selon les priorités de la direction de la RGMRAB.
11.1	Caractériser les apports de matières collectées afin d'orienter les moyens de sensibilisation	Identifier les matières fautives ainsi que les quantités afin de cibler les aspects sur lesquels des campagnes ponctuelles d'ISÉ devront être réalisées. Les actions à poser sont : • Élaborer une méthodologie de caractérisation. • Élaborer un calendrier de caractérisation couvrant les différents générateurs, les différentes sections du territoire, les différentes périodes de l'année et les différents sites d'étude (LET de Saint-Alphonse, Centre de transbordement des matières recyclables, dépôts CRD dans les écocentres mobiles municipaux, etc. • Procéder à la caractérisation et analyser les résultats. • Réaliser des activités ISÉ selon la problématique rencontrée.	MRC (période intérimaire) et RGMRAB	2025-2029	En processus de planification de l'échantillonnage	
12.1	Faciliter la réutilisation des encombrants sur le territoire	Favoriser la concertation entre les organismes présents sur le territoire (ex : marchés aux puces, comités d'action bénévole, etc.) afin de maximiser la quantité de matières réutilisées et diminuer ainsi l'enfouissement.	MRC (période intérimaire) et RGMRAB	2022-2029	Prévu à l'automne-hiver 2023-2024	Fera partie de la réflexion à la suite de l'exécution de la mesure 11.1.
13.1	Faire connaître les objectifs de la GMR aux générateurs et rendre compte des bilans et impacts des mesures adoptées	Publiciser les objectifs, cibles atteintes et à atteindre, bilans etc. afin de sensibiliser la population à l'importance des gestes posés et leurs conséquences. Apporter les correctifs opportuns en cas de besoin.	MRC (période intérimaire) et RGMRAB	2022-2029	En continu	Le rapport de suivi de la mise en œuvre du PGMR 2022-2029 sera publié sur les sites de la MRC Avignon et de la MRC de Bonaventure. Les municipalités seront invitées à le partager sur leurs pages respectives.

						Des activités ISÉ auront lieu en automne 2026 avec l'entrée en fonction de l'agent de communications et de sensibilisation.
13.2	Exiger des instances gouvernementales de jouer un rôle de leader et d'agir proactivement sans la GMR au sein de ses ministères et installations	Les installations de santé et d'éducation produisent d'importants volumes de matières résiduelles et demandent une gestion particulière. Selon les MRC, il revient au gouvernement gestionnaire de ces établissements et institutions de s'assurer que ces derniers soient équipés adéquatement et soutenus dans leurs efforts collectifs de détournement de matières résiduelles de l'enfouissement. L'adoption de résolutions lors des séances de conseils des MRC et la transmission aux autres MRC au Québec permettront de s'assurer que le gouvernement joue un rôle de leader dans la GMR au sein de ses établissements et institutions.	MRC et RGMRAB	2022-2029	En continu. De concert avec le groupe GMR Bas-Saint-Laurent-Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine.	
13.3	Communiquer les attentes de la MRC que le gouvernement maintienne son engagement à élargir la gamme de produits sous REP	Certaines matières (ex : plastiques agricoles, bonbonnes de propane à usage unique, matelas, tubulures érablières, textiles, polystyrène, équipements de protection individuels, etc.) présentent des enjeux de valorisation importants. Une prise en charge de ces matières par les producteurs permettrait d'améliorer les taux de valorisation ainsi que les débouchés disponibles. Dans ce domaine, le leadership des instances gouvernementales est vital.	MRC et RGMRAB	2022-2029	En continu. De concert avec le groupe GMR Bas-Saint-Laurent-Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine.	
13.4	Sensibiliser le gouvernement aux difficultés entourant la traçabilité et le manque de fiabilité des données provenant des ICI et CRD, à l'absence de portrait des gisements régionaux de matières résiduelles et de l'incidence de ces facteurs sur les performances territoriales	L'atteinte des objectifs de gestion et leur suivi exigent la collaboration de tous les acteurs et générateurs de matières sur le territoire et des entreprises privées impliquées à diverses étapes dans les filières de traitement de ces dernières. La mise en place d'outil centralisé de collecte de ces données permettrait de réaliser des bilans des matières résiduelles produites et des études des gisements de ces matières représentatifs de la réalité régionale.	MRC et RGMRAB	2022-2029	En continu. De concert avec le groupe GMR Bas-Saint-Laurent-Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine.	
13.5	Participer à la concertation régionale en GMR avec le Bas-St-Laurent et la Gaspésie	L'exigence des cibles de la Politique GMR menant à l'obtention maximale des redevances à l'enfouissement des matières résiduelles et des compensations pour la collecte sélective forcent les municipalités à développer de nouvelles avenues pour traiter ces matières générées sur leur territoire. Une veille continue est donc primordiale pour assurer une offre de service en gestion des matières résiduelles plus complète et étendue sur tout le territoire d'application du présent PGMR.	MRC (période intérimaire) et RGMRAB	2022-2029	En continu	

13.6	Adopter et implanter des politiques internes intégrant le principe des 3RV-E dans les organisations municipales	Encadrer les actions des diverses instances municipales afin d'en réduire l'impact sur l'environnement par la mise en place de mesures en accord avec le principe des 3RV-E et par l'adoption de politiques internes d'acquisition de biens et de services et de gestion des matières résiduelles. Ces mesures et politiques basées sur le principe des 3RV-E favoriseront notamment les biens durables ou réutilisables et l'achat de produits à contenu recyclé et recyclables.	MRC et municipalités	2022-2029	Politique de développement durable en rédaction dans la MRC Avignon. À implanter dans la MRC de Bonaventure.	

Tableau 3. Bilan des matières résiduelles produites dans les municipalités de la MRC Avignon en 2025

		MRC Avignon	Municipalités										
			Carleton-sur-Mer[3]	Escuminac	l'Ascension-de-Patapédia	Maria	Matapédia	Nouvelle	Pointe-à-la-Croix	Ristigouche-Partie-Sud-Est	Saint-Alexis-de-Matapédia	Saint-André-de-Restigouche	Saint-François-d'Assise
Valorisation	**Matières recyclables (TM)** [4]												
	Résidentiel[5]	960.51	306.88	37.45	13.77	192.61	45.64	156.46	75	18.59	46.45	20.11	47.55
	ICI	397.61											
	Total	1358.12											
	Matières organiques, boues de fosses septiques et boues municipales (TM)												
	Résidentiel	35											
	ICI[6]	2082											
	Total MO[6],[7]	2117											
	BFS[6,8] et BM[6,9]	523											
	Total MO, BFS et BSM	2640											
	Résidus de construction-rénovation-démolition (TM)												
	Gypse[6]	25											
	Bois et bardeau	1373											
	Sous-total[10]	1398											
	Métal[6]	133											
	Résidus verts[6]	13											
	Pneus[6]	149											
	Véhicules hors d'usage[6]	713											
	Textile[6]	98											
	Résidus domestiques dangereux et matériel électronique et informatique (kg)[11]												
	Acides	7,07	4.35			2.02		0.70					
	Aérosols huile	9,93	1.05		2.30	4.28		0.15					2.15
	Aérosols peinture	214,2	26.49	9.80	94.70	41.01		31.18	11.02				
	Antigels	115,75	5.45					47.65	57.20				5.45
	Autres aérosols	50,68	7.34		4.75	5.67		2.50	0.15				30.27
	Autres organiques	991,87	421.88	1.20	2.70	75.51		386.66	71.42				32.50
	Bases	16,85	11.10					4.20	1.55				
	Batteries	0,22			0.05								0.17
	Bonbonnes diverses	2,5	0.40		2.10								
	Contenants vides (sacs)	4,81	2.11					2.40	0.30				
	Extincteurs												
	Filtres huile	89,27	45.65			1.32		16.00	7.65				18.65
	Huile												
	Huile contaminée	499,1	168.40					162.45	118.20				50.05
	Huile usée	3754,31	1182.74		3.35			960.25	714.17				893.80
	Huile végétale	49,1	12.05					23.15	6.55				7.35
	Matières toxiques	26,94	0.80			0.11		5.14	20.89				

[3] Incluant les données du dépôt de St-Omer.
[4] GFL Environnement-Matrec, 2026.
[5] Inclus les ICI assimilables.
[6] Données obtenues par le biais de l'outil d'inventaire PGMR 2022 de RECYC-Québec.
[7] Matières organiques.
[8] Boues de fosses septiques.
[9] Boues municipales.
[10] Selon la valeur des permis de bâtir émis en 2025 MAMH; ISQ, 2025.
[11] Laurentide Re-Sources, 2026.

	MÉI												
	Non identifiables												
	Oxydants	1,98	0.60		0.05	1.33							
	Peinture	6797,33	2784.02	115.15	109.65	1594.92		890.37	693.64				609.58
	Peinture non étiquetée	179,27	76.64	6.85		40.15		40.00	7.97				7.66
	Piles	1784,04	529			453.14		324.90	230				247
	Piles rechargeables												
	Produits industriels	227,08	182.93		0.15	11.54		23.00	7.29				2.17
	Propane												
	Résidus huiles des bacs	1,3						1.30					
	Total	14823,6	5463.00	133.00	219.80	2231		2922.00	1948.00				1906.80
Enfouissement	**Déchets (TM)**[12]												
	Résidentiel	3542,44	1055,92	253,7	50,03	605,55	273,57	426,4	412,86	49,02	164,69	45,43	205,27
	ICI	1861,12	900,13	4,06		657,36		243,22	56,35				
	CRD	961,44	208,74	72,23	23,66	298,79	150,82	69,36	63,1	3,63	43,77	27,34	
	Sols, boues et matières organiques[13]	11,01	6,67	0,5		2,31	0,36	0,13	0,11	0,16		0,77	
	Total	6376,01	2171,46	330,49	73,69	1564,01	424,75	739,11	532,42	52,81	208,46	73,54	205,27
	Kg/hab.	496	521	542	469	567	734	407	412	300	410	497	315

[12] LET de Saint-Alphonse, 2026.
[13] Animaux, MRS, résidus de poissons, résidus verts, cendres.

Tableau 4. Bilan des matières résiduelles produites dans les municipalités de la MRC de Bonaventure en 2025

		MRC de Bonaventure	Municipalités												
			Bonaventure	Caplan	Cascapédia-St-Jules	Hope	Hope Town	New Carlisle	New Richmond	Paspébiac[14]	Saint-Alphonse	Saint-Elzéar	Saint-Godefroi	Saint-Siméon	Shigawake
Valorisation	**Matières recyclables (TM)** [15]														
	Résidentiel[16]	1227.74	201.11	133.99	64.46	42.12	19.29	100	262.94	199.32	48.61	33.36	26.30	75.57	20.67
	ICI	535.05													
	Total	1762.79													
	Matières organiques, boues de fosses septiques et boues municipales (TM)														
	Résidentiel	21													
	ICI[17]	2464													
	Total MO[17,18]	2485													
	BFS[17,19] et BM[17,20]	618													
	Total MO, BFS et BM	3103													
	Résidus de construction-rénovation-démolition (TM)														
	Gypse[17]	24													
	Bois et bardeau[17]	1301													
	Sous-total[21]	1325													
	Métal[17]	167													
	Résidus verts[17]	18													
	Pneus[17]	397													
	Véhicules hors d'usage[17]	844													
	Textile[17]	116													
	Résidus domestiques dangereux et matériel électronique et informatique (kg)[22]														
	Acides	0,65							0,65						
	Aérosols huile														
	Aérosols peinture	98,36							85,69					2,87	9,80
	Antigels														
	Autres aérosols	3,37							3,37						
	Autres organiques	41,21			7,91				25,94					6,16	1,20
	Bases														
	Batteries														
	Bonbonnes diverses														
	Contenants vides (sacs)														
	Extincteurs														
	Filtres huile														
	Huile														
	Huile contaminée														
	Huiles usées	3,12												3,12	
	Huile végétale														
	Matières toxiques														
	MÉI														

[14] Incluant les données du dépôt au Canadian tire à Paspébiac.
[15] GFL Environnement-Matrec, 2026.
[16] Inclus les ICI assimilables.
[17] Données obtenues par le biais de l'outil d'inventaire PGMR 2022 de RECYC-Québec.
[18] Matières organiques.
[19] Boues de fosses septiques.
[20] Boues municipales.
[21] Selon la valeur des permis de bâtir émis en 2025 MAMH; ISQ, 2025.
[22] Laurentide Re-Sources, 2026.

	Non identifiables														
	Oxydants														
	Peinture	4912,1			527,00				3486,74					783,21	115,15
	Peinture non étiquetée	181,49			44,91				37,07					92,66	6,85
	Piles	1,73							0,25					1,48	
	Piles rechargeables														
	Produits industriels	154,47			6,68				145,79					2,00	
	Propane														
	Résidus huiles des bacs														
	Total	5396,5			586,50				3785,50					891,50	133,00
Enfouissement	**Déchets (TM)[23]**														
	Résidentiel	4706,16	712,15	510,21	251,89	120,08	95,48	312,08	992,46	802,98	206,38	134,89	112,47	357,13	97,96
	ICI	2704,16	473,32	296,52	29,08		0,72	228,73	1060,62	478,29	32,08	0,95	0,85	102,26	0,74
	CRD	3597,62	542,88	438,41	65,52	30,96	31,72	449,79	685,81	645,16	270,35	89,16	24,22	277,68	45,96
	Sols, boues et matières organiques[24]	8,24	8,24	3.87	0.51	1.61	0.39	0.48	7.59	0.08	0.59	0.20	0.11	3.74	0
	Total	11016,18	1736,59	1245,14	346,49	151,04	127,92	990,6	2738,89	1926,43	508,81	225	137,54	737,07	144,66
	Kg/hab.	614	639	636	453	246	388	745	696	615	688	465	384	588	441

[23] LET de Saint-Alphonse, 2026.
[24] Animaux, MRS, résidus de poissons, résidus verts, cendres.

Environnement, Lutte contre les changements climatiques, Faune et Parcs
Québec

ANNEXE 1 – RAPPORT ANNUEL DE SUIVI DU PGMR 2025

Nom du PGMR (MRC) :	Avignon

1. Identification du répondant

Prénom et nom :	Cathy Cauvier	Fonction ou titre :	DGST
Téléphone :	418-388-2262	Adresse courriel :	ccauvier@rgmrab.com

Je (le répondant) certifie l'exactitude des renseignements contenus dans le présent formulaire :

Signature du répondant — Date : 26/06/2026

2. Gestion des matières organiques sur le territoire d'application du PGMR

Renseignements généraux				Collecte porte-à-porte						Composteurs domestiques		Apport volontaire					
Code géo	Nom des municipalités au PGMR	Nombre total d'unités d'occupation résidentielles (1-9 logements), incluant les chalets	Règlement interdisant ou limitant significativement le stockage et l'épandage de MRF (oui/non)	Type de collecte (bacs bruns/sacs de couleur)	Nombre d'unités d'occupation résidentielles desservies au 1er juillet 2025	Desserte des ICI assimilables au 1er juillet 2025 (oui/non)	Nombre de collectes en 2025	Période couverte par la collecte en 2025 (MM/AAAA)		Nombre d'unités d'occupation desservies au 1er juillet 2025	Implantation (MM/AAAA)	Bacs de cuisine distribués		Nombre de lieux d'apport volontaire		Période couverte par la collecte des points d'apport volontaire en 2025	
								Début	Fin			Nombre de bacs distribués au 1er juillet 2025	Date de distribution (MM/AAAA)	Résidus verts	Résidus alimentaires	Début	Fin
6013	Carleton-sur-Mer (V)	1898	Non		0	Non	0	na	na	0	na	0	na	1	0	05/2025	11/2025
6020	Nouvelle (M)	852	Non		0	Non	0	na	na	inconnu	inconnue	0	na	0	0	na	na
6025	Escuminac (M)	334	Non		0	Non	0	na	na	0	na	0	na	0	0	na	na
6030	Pointe-à-la-Croix (M)	554	Non		0	Non	0	na	na	0	na	0	na	0	0	na	na
6035	Ristigouche-Sud-Est (M)	115	Non		0	Non	0	na	na	0	na	0	na	0	0	na	na
6040	Saint-André-de-Restigouche (M)	92	Non		0	Non	0	na	na	0	na	0	na	0	0	na	na
6045	Matapédia (M)	259	Non		0	Non	0	na	na	5	inconnue	0	na	0	0	na	na
6050	Saint-Alexis-de-Matapédia (M)	241	Non		0	Non	0	na	na	0	na	0	na	0	0	na	na
6055	Saint-François-d'Assise (M)	305	Non		0	Non	0	na	na	0	na	0	na	0	0	na	na
6060	L'Ascension-de-Patapédia (M)	95	Non		0	Non	0	na	na	0	na	0	na	0	0	na	na
6005	Maria (M)	1078	Non		0	Non	0	na	na	220	01/1999	0	na	1	0	05/2025	11/2025

Environnement, Lutte contre les changements climatiques, Faune et Parcs
Québec

ANNEXE 1 – RAPPORT ANNUEL DE SUIVI DU PGMR 2025

Nom du PGMR (MRC) :	Bonaventure

1. Identification du répondant

Prénom et nom :	Cathy Cauvier	Fonction ou titre :	DGST
Téléphone :	418-388-2262	Adresse courriel :	ccauvier@rgmrab.com

Je (le répondant) certifie l'exactitude des renseignements contenus dans le présent formulaire :

Signature du répondant	Date
	26/06/2026

2. Gestion des matières organiques sur le territoire d'application du PGMR

Renseignements généraux				Collecte porte-à-porte						Composteurs domestiques		Apport volontaire							
Code géo	Nom des municipalités au PGMR	Nombre total d'unités d'occupation résidentielles (1-9 logements), incluant les chalets	Règlement interdisant ou limitant significativement le stockage et l'épandage de MRF (oui/non)	Type de collecte (bacs bruns/sacs de couleur)	Nombre d'unités d'occupation résidentielles desservies au 1er juillet 2025	Desserte des ICI assimilables au 1er juillet 2025 (oui/non)	Nombre de collectes en 2025	Période couverte par la collecte en 2025 (MM/AAAA)		Nombre d'unités d'occupation desservies au 1er juillet 2025	Implantation (MM/AAAA)	Bacs de cuisine distribués		Nombre de lieux d'apport volontaire		Période couverte par la collecte des points d'apport volontaire en 2025	
								Début	Fin			Nombre de bacs distribués au 1er juillet 2025	Date de distribution (MM/AAAA)	Résidus verts	Résidus alimentaires	Début	Fin
5010	Shigawake (M)	159	Non		0	Non	0	na	na	0	na	0	na	0	0	na	na
5015	Saint-Godefroi (CT)	169	Non		0	Non	0	na	na	0	na	0	na	0	0	na	na
5020	Hope Town (M)	182	Non		0	Non	0	na	na	10	inconnue	0	na	0	0	na	na
5025	Hope (CT)	291	Non		0	Non	0	na	na	20	01/2012	0	na	0	0	na	na
5040	New Carlisle (M)	608	Non		0	Non	0	na	na	0	na	0	na	1	0	04/2025	12/2025
5045	Bonaventure (V)	1224	Non		0	Non	0	na	na	0	na	0	na	0	0	na	na
5050	Saint-Elzéar (M)	273	Non		0	Non	0	na	na	0	na	0	na	0	0	na	na
5055	Saint-Siméon (P)	545	Non		0	Non	0	na	na	0	na	0	na	0	0	na	na
5060	Caplan (M)	868	Non		0	Non	0	na	na	0	na	0	na	1	0	01/2025	12/2025
5065	Saint-Alphonse ((M) - Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine)	333	Non		0	Non	0	na	na	0	na	0	na	1	0	01/2025	12/2025
5070	New Richmond (V)	1498	Non		0	Non	0	na	na	0	na	0	na	2	0	05/2025	11/2025
5077	Cascapédia–Saint-Jules (M)	416	Non		0	Non	0	na	na	0	na	0	na	0	0	na	na
5032	Paspébiac (V)	1386	Non		0	Non	0	na	na	0	na	0	na	0	0	na	na